



COMMUNIQUÉ DE LA CGT

Rétablir la vérité

Nous souhaitons rétablir quelques vérités suite au message à tous envoyé par les élus de la liste CFDT. En effet, non content de salir la victoire de la CGT par des accusations infondées et mensongères, ceux-ci mettent en doute notre volonté de pluralisme syndical.

1/ Nous n'avons aucune leçon à recevoir sur la question du pluralisme syndical puisque plusieurs fois nous avons tout fait pour que le combat électoral se passe le plus équitablement possible. Ainsi, nous avons accepté par deux fois de reporter la date des élections, nous avons aussi permis la possibilité de créer un collège différent pour les retraités, ce qui n'était pas le cas auparavant dans le protocole d'accord électoral du CASC.

2/ Aucun candidat de la liste CFDT n'a subi de notre part la moindre pression. En revanche, plusieurs candidats se sont retrouvés sur cette liste sans l'avoir voulu, en signant un papier sans-en-tête (?) et quand ils ont su ce qu'il en était, ils ont voulu ne plus y figurer. Ils ont donc écrit à la DRH en sollicitant leur retrait, ce qui fut fait pour une candidature. Nous avons toutes les lettres de démission et nous les tenons à disposition pour toute personne qui voudrait les voir.

3/ En ce qui concerne le vote proprement dit, les vacataires n'ont pas le droit de vote, tandis que pour les contractuels cela dépendait s'ils remplaçaient un collègue ou s'ils étaient sur un poste vacant. Toutes ces conditions ont été actées dans le protocole d'accord **que les deux syndicats ont signé**. Les animateurs ne sont en aucun cas les seuls concernés. Nous nous interrogeons sur la volonté de la CFDT de ne défendre qu'une partie des personnels précaires de notre ville.

Pour finir, le nombre de voix que la CGT a obtenu est le plus grand soutien pour continuer les activités et les valeurs que nous défendons ! Nous les remercions encore de leur confiance pour faire avancer les droits aux vacances, aux loisirs, à une pratique sportive et à un droit à la culture pour toutes et tous.

Bobigny, le 24 octobre 2017